

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Pacific Region

401 - 1230 Government Street Victoria, B.C. V8W 3X4

Bid Fax: (250) 363-3344

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Pacific Region 401 - 1230 Government Street Victoria, B. C. V8W 3X4

Title - Sujet Fraiseuses Fraiseuses				
Solicitation No N° de l'invitation		Amendment No N° modif.		
W0103-218843/A		001		
Client Reference No N° de référence du client		Date		
W0103-218843		2020-12-04		
GETS Reference No N° de réf	érence de SEAG			
PW-\$VIC-258-8104				
File No N° de dossier CCC No./N° CCC - FMS VIC-0-43087 (258)		No./	No./N° VME	
()				
Solicitation Closes - L'invitation prend fin				
at - à 02:00 PM Pacific Standard Time PST				
on - le 2020-12-11	Heure Normale du Pac	eifiqu	e HNP	
F.O.B F.A.B.				
Plant-Usine: Destination:	✓ Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:			Buyer Id - Id de l'acheteur	
Cowie, Angela			vic258	
Telephone No N° de téléphone		FAX No N° de FAX		
(250) 217-2150 ()		() -		
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)
Signature Date

Delivery Offered - Livraison proposée



 \mbox{N}° de la modif - Amd. No. 001 \mbox{N}° du dossier - File No. $VIC\mbox{-}0\mbox{-}43087$

ld de l'acheteur - Buyer ID $VIC258 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

MODIFICATION 001

Cette modification vise à publier les questions des soumissionnaires et les réponses du Canada et modifie l'exigence a l'annexe A et l'annexe D.

1.0 Questions des soumissionnaires et réponses du Canada :

Question 1 : Veuillez confirmer qu'il s'agit d'une fraiseuse à banc fixe et non une fraiseuse à genou.

Réponse 1 : La présente exigence s'applique à une fraiseuse à genou.

Question 2: Annexe A, ET, Page 10 de 15, 3.0 Besoin, VII. Distance entre la table et le nez de la broche d'au moins 16 po et d'au plus 31 po. Veuillez confirmer l'article VII. Distance minimale entre la table et le nez de la broche. Habituellement le nez serait à une distance variant entre 3 po et 4 po de la table.

Réponse 2 : Oui, le nez de la broche serait habituellement à un maximum de 6 po de la table. La distance maximale est habituellement d'environ 30 po avec toutes les pièces déplacées au maximum. Avec un minimum de 16 po et un maximum de 31 po, ce minimum et ce maximum étaient considérés comme une distance par rapport à la table et pas nécessairement comme un minimum de 16 po du nez de la broche à la table.

Question 3: La fraiseuse a-t-elle besoin d'une rehausse?

Réponse 3 : Non.

Question 4 : Le gouvernement du Canada acceptera-t-il des unités approuvées par CE, ou les unités doivent-elles absolument être approuvées par la CSA?

Réponse 4 : Oui, les unités proposées doivent être conformes à l'article 6.11 du contrat : B1501C (2018-06-21), Appareillage électrique déclare, « Tout appareillage électrique fourni dans le cadre du contrat doit être, avant la livraison, certifié ou approuvé aux fins d'utilisation selon les exigences du Code canadien de l'électricité, Partie 1, par un organisme accrédité par le Conseil canadien des normes. » Veuillez noter la modification apportée à la demande (annexe A et D en 4.0 et 5.0 ici).

Question 5 : Compte tenu du volant de manœuvre pour l'alimentation du fourreau avec des échelons d'au plus 0,001, le gouvernement du Canada accepterait-il des ALIMENTATIONS DE FOURREAU AUTOMATIQUES de 0,0015 po, de 0,003 po et de 0,006 po?

Réponse 5 : Oui, veuillez noter la modification apportée à la demande (annexe A en 2.0 ici).

Question 6 : En ce qui concerne les dimensions de l'unité, le gouvernement du Canada accepterait-il une machine de 81 po de longueur sur 64 po de largeur sur 82 po de hauteur? **Réponse 6 :** Oui, veuillez noter la modification apportée à la demande (annexe A en 3.0 ici).

Question 7 : Le gouvernement du Canada accepterait-il qu'une unité soit munie d'un bouton d'arrêt en cas d'urgence sur pendentif?

Réponse 7 : Le gouvernement du Canada accepterait qu'une unité soit munie d'un bouton d'arrêt en cas d'urgence sur pendentif si l'unité est munie de verrous mécaniques sur les 3 axes.

Question 8 : Le gouvernement du Canada accepterait-il que les manuels soient en anglais seulement?

Réponse 8 : Les manuels doivent être en anglais et en français.

2.0 A l'Annexe A, section 3.0 Besoin

Supprimer ce qui suit :

« XVI. Volant de manœuvre pour l'alimentation du fourreau avec des échelons d'au plus 0,001 po; »

Insérez ce qui suit au point de suppression :

XVI. Levier manuel d'alimentation du fourreau et volant de manœuvre servant à l'alimentation du fourreau et alimentation du fourreau automatique variable avec genou réglable qui s'ajuste par échelons d'au plus 0,001 po;

3.0 A l'Annexe A, section 3.0 Besoin

Supprimer ce qui suit :

« XXIV. Longueur d'au moins 40 po et d'au plus 50 po; XXV. Largeur d'au moins 48 po et d'au plus 52 po; »

Insérez ce qui suit au point de suppression :

XXIV. Longueur d'au moins 40 po et d'au plus 81 po; XXV. Largeur d'au moins 48 po et d'au plus 64 po;

4.0 A l'Annexe A, section 3.0 Besoin

Supprimer ce qui suit :

« I. Homologuées CSA; »

5.0 A l'Annexe D, article 1.1

Supprimer ce qui suit :

« Homologuées CSA; »